
Le 09-07-2022

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Tandis que le 6 juillet 2022 la Première ministre prononçait son discours de politique générale devant les parlementaires, la brume sur le programme macronien se dissipait. Ce qui est alors clairement apparu est qu'il est le copié-collé des Recommandations de la Commission européenne, adoptées le 23 mai 2022, puis validées et publiées par le Conseil européen le 13 juin 2022.

En voici la preuve. Ne lâchez pas la lecture en route. C'est de l'avenir immédiat de nos vies, et pour 5 ans, qu'il s'agit ! On a mâché le travail pour faciliter la lecture.

A l'école publique, la distribution des prix a lieu à la fin de l'année scolaire et les bons points sont distribués au fil de l'année. A la rentrée c'est plutôt la distribution des livres qui donne un aperçu du programme à se mettre dans le crâne. Et, surtout, on est content de retrouver les potes qu'on n'a pas vus depuis plusieurs semaines.

Mais en « politique » les rites diffèrent et le temps de la remise des récompenses aussi. Voyons donc avec l'actualité post-législative.

D'abord il est utile de rappeler que le maintien de Macron comme chef d'établissement n'a pas été une bonne nouvelle pour la majorité des Français. Ni pour les élèves (citoyens), ni pour les personnels (les partis d'opposition). Même si nul ne peut ignorer que Macron a été élu par défaut au 2^e tour par ceux qui ont voulu « fait barrage au RN » pour sauver la France de la « peste brune » en pratiquant « le front républicain », ça a fait mal au ventre. Les électeurs du 2^e tour ont accordé le redoublement de Macron plutôt que de le renvoyer à ses amours premières : filière finances/banques/Option Union européenne. Certes l'élection de Macron est légale mais lui est loin d'être légitime.

Une chose est sûre : la V^e République bat de l'aile. Malgré toutes les mesures prises pour stériliser l'impact des Législatives par Lionel Jospin et son inversion du calendrier électoral (présidentielle d'abord, législatives juste après), le présidentielisme ne fait plus battre le cœur des Français. La forte abstention à l'élection présidentielle en atteste d'ailleurs.

Lors des législatives, les Français se sont rebellés. *Non, pas encore 5 ans d'un Jupiter triomphant et malfaisant ! Coupons-lui les ailes !*

Voilà donc que l'Assemblée est constituée de 3 blocs et quelques miettes, style *crumble*. Le parti de Macron n'est plus majoritaire, y compris avec ses alliés. Bref ils doivent désormais aller à la pêche aux votes, texte par texte, pour faire passer « leur programme ». Un travail de titan pour des habitués à gérer en détenteur d'au moins 50% du capital.

Tandis qu'Élisabeth Borne est maintenue Première ministre, le nouveau gouvernement (41 membres) est composé, dans la douleur, de copains en tout genre (masculin majoritairement parmi les ministres, féminin parmi les ministres délégués et secrétaires d'Etat). Modem, Horizons ont pris des galons. Le président de la République les a enjoins à ne pas flancher, à être un gouvernement de combat. Pourtant il s'était dit quelques jours plus tôt que Macron voulait un gouvernement « d'union nationale » composé de forces politiques fréquentables et « républicaines » (excluant le RN et la France Insoumise). Avaient ainsi été nommés LR, PS, Écologistes, PCF. Las. Le contrat n'a pas été conclu. La feuille de route du gouvernement sera donc celle du programme macroniste. On y reviendra un peu plus loin.

Après les cris d'orfraie de politiques et de commentateurs de tout poil selon lesquels la France serait devenue ingouvernable (faute de majorité absolue pour le parti du président de la République), un virage a été tenté. Et si l'on faisait comme dans de nombreux pays d'Europe ? Des compromis, des compromis, des compromis, des accords (opaques si possible), du dialogue, du dialogue, pour définir un programme « de compromis » (style allemand) et l'imposer ainsi aux électeurs ayant pourtant voté pour des programmes très différents, voire carrément opposés. Bref tout mettre en œuvre pour faire du Parlement une chambre d'enregistrement. Démocratie quand tu nous tiens...

Faute de grives on mange des merles. Élisabeth la Première a prononcé son discours de politique

générale le 6 juillet, sans le soumettre à un vote de confiance, fait exceptionnel sous la V^e République. Trop peur qu'un rejet des parlementaires ne fasse sauter le gouvernement fraîchement nommé. Les parlementaires avaient enfilé leur costume de rentrée, après que prix et bons points leur aient été distribués : présidence de l'Assemblée pour Renaissance, vice-présidences à tout le monde et, enfin, présidence de la Commission des finances attribuée à la France Insoumise et sans doute quelques promesses verbales entre Renaissance et certains membres de l'opposition.

Et le programme alors ?

De nombreux partis d'opposition ont reproché à Macron de ne pas avoir présenté et expliqué son programme (exception faite d'une future réforme de la retraite portant le départ à 65 ans). Nous leur conseillons vivement de lire au plus vite les recommandations de la Commission européenne pour la France (uniquement publiée en anglais...). Les recommandations de la CE étant traduites après leur adoption par le Conseil européen qui les signe. D'ailleurs les candidats à la députation auraient dû en prendre connaissance avant les Législatives. Ils auraient alors découvert le programme du président réélu. Pour cette faute ils devraient recevoir un blâme pour dissimulation d'information (Macron compris). Mais hélas, il est rituel que ce document n'intéresse que ceux qui défendent la souveraineté de la France !

Car nul besoin de boule de cristal, de jeu de tarot ou de méthode satanique pour savoir ce qui nous attend. En effet, le 23 mai 2022, comme tous les ans à la même période, la Commission européenne a publié ses recommandations sur le programme national de réforme (PNR) pour la France pour 2022 avant qu'elles ne soient validées par le Conseil européen. Ceux qui s'interrogeaient sur le programme de Macron 2/Borne (ou faisaient mine de l'ignorer) ont désormais la réponse : c'est celui de la Commission européenne. Comme le furent les programmes de Sarkozy, Hollande. Il n'y a qu'à lire et partager l'info avec tous ceux qui n'ont pas le temps de décrypter la langue techno néolibérale européenne suintant le relevé de décision d'un conseil d'administration d'une multinationale à destination de leurs filiales.

Le discours d'Élisabeth la Première ne fait que reprendre les recommandations pressantes de l'UE. Jugez donc sur pièces !

Le programme du gouvernement est le frère jumeau des recommandations de la Commission européenne/Conseil européen

Avant d'entrer dans le détail des recommandations 2022, il faut comprendre - ou se rappeler - que les Grandes Orientations des Politiques Economiques (GOPE), rebaptisées Programmes nationaux de réforme (PNR), publiées chaque année, passent une couche supplémentaire sur celles des années antérieures : elles ne remplacent pas les GOPE-PNR des années précédentes. Car parmi l'ensemble des "mesures à prendre", certaines sont d'ordre général et ne se mettent pas en place en un an mais sur plusieurs années. Les GOPE-PNR s'empilent donc comme un millefeuille. Leur mise en œuvre, comme par exemples la casse de France Télécom, de la Poste, de la SNCF ou la réforme du Code du Travail ou celle des retraites, s'étalent sur plusieurs années. Elles sont exécutées par les gouvernements successifs, de droite comme de gauche... Le pilotage des réformes-destructions par la Commission européenne, validées et publiées par le Conseil européen, et ses GOPE-PNR s'effacent de la mémoire commune et la responsabilité de l'UE finit par disparaître. D'ailleurs est-elle mise en lumière par les médias ou les élus ? Jamais ! Ainsi, seule la responsabilité de tel ou tel gouvernement dure un peu. Le caractère supranational n'est jamais mis en cause car il est volontairement occulté. L'exemple récent de l'article de *Marianne* titrant en une sur les responsables de la casse de l'hôpital public en atteste l'Union européenne n'est pas citée alors

qu'elle a demandé 63 fois la réduction des « dépenses » de santé comme le dénonce un député européen !

Preuve à l'appui cf. Commission européenne/Conseil européen : « *Compte tenu de l'évolution rapide de la situation économique et géopolitique, le Semestre européen reprend sa vaste coordination des politiques économiques et de l'emploi en 2022, tout en évoluant conformément aux exigences de mise en œuvre de la facilité pour la relance et la résilience, comme indiqué dans l'étude annuelle sur la croissance durable de 2022. La mise en œuvre des plans de relance et de résilience adoptés est essentielle à la réalisation des priorités politiques dans le cadre du Semestre européen, car les plans traitent de l'ensemble ou d'un sous-ensemble important des recommandations pertinentes spécifiques aux pays émises dans les cycles du Semestre 2019 et 2020. Les recommandations par pays de 2019 et 2020 restent également pertinentes pour les plans de rétablissement et de résilience révisés, mis à jour ou modifiés conformément aux articles 14, 18 et 21 du règlement (UE) 2021/241, en plus de toute recommandation par pays émise jusqu'à la date de soumission du plan modifié. »*

Alors qu'y a-t-il dans le PNR/GOPE 2022 ?

Je vous sens impatient et même trépidant ! Pour le découvrir, sachez qu'il faut aller à dernière page du document, même s'il est utile de se fader toute la prose des technocrates de l'UE. Notez que le document est en anglais, qui n'est la langue d'aucun pays de l'UE. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9756-2022-INIT/fr/pdf>. Il n'est traduit dans les langues nationales qu'après validation par le Conseil européen quelques semaines plus tard. Mais le Pardem l'a fait pour vous ! Les esprits malins pourront ainsi comparer les versions Commission/Conseil...

Premièrement, rigueur budgétaire. « *En 2023, assurer une politique budgétaire prudente, notamment en limitant la croissance des dépenses courantes financées par l'État à un niveau inférieur à la croissance de la production potentielle à moyen terme... mener une politique budgétaire visant à atteindre des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à assurer une réduction crédible et progressive de la dette et la viabilité budgétaire à moyen terme par un assainissement progressif, des investissements et des réformes... »*

En clair : une rigueur très sévère par rapport aux années antérieures. Fini le "quoiqu'il en coûte", il faut payer la facture. L'UE vise le retour aux 3% de déficit budgétaire au plus tard en 2027.

- C'est bien ce que la Première ministre a dit dans son discours de politique générale le 6 juillet au Parlement français : « *Les finances publiques doivent reprendre le chemin de l'équilibre* ». Elle a cité fin 2026 pour y parvenir.

Deuxièmement, les retraites. « *En 2018, le gouvernement français a lancé un processus de réforme dans le but d'unifier les règles des multiples régimes de retraite. Cette réforme a été interrompue avec l'apparition de la pandémie de COVID-19. En présentant les objectifs du plan de relance et de résilience français, le gouvernement a confirmé son engagement à poursuivre une réforme ambitieuse du système de retraite, visant à améliorer son équité et sa pérennité. »*

Ainsi la Commission européenne/Conseil européen recommande de : « *Réformer le système de retraite pour unifier progressivement les règles des différents régimes de retraite afin d'en renforcer l'équité tout en assurant sa viabilité.* »

En clair : ce n'est pas la première fois que l'UE presse les gouvernements successifs de la France de réformer les retraites et de supprimer les régimes spéciaux. L'UE revient donc à la charge et tient, avec Macron, à la réalisation de cette casse sociale que seule la mobilisation populaire a, pour

l'instant, fait reculer.

- C'est bien ce qu'a déclaré la Première ministre en insistant sur l'impérieuse nécessité de réformer les retraites, de travailler plus d'années. Elle a souligné que le système français et son « *coût est une exception en Union européenne* ». C'est selon elle au nom des progrès sociaux et pour pérenniser le système qu'il faudra progressivement travailler plus longtemps.

Troisièmement, la cohésion européenne. « *Poursuivre la mise en œuvre de son plan de redressement et de résilience... Finaliser rapidement les négociations avec la Commission sur les documents de programmation de la politique de cohésion 2021-2027 en vue de commencer leur mise en œuvre.* »

En clair : la politique dite "de cohésion européenne" signifie que les décisions de l'UE en matière économique, sociale, environnementale, écologique, etc. devront s'appliquer jusqu'en 2027 et ce quels que soient les résultats des élections qui se tiendraient en France durant cette période. Mais personne ne sait ce qui pourrait se passer d'ici là : Macron pourra-t-il terminer son second mandat ? Dissoudra-t-il l'Assemblée Nationale ? Une motion de censure sera-t-elle adoptée ? Y aura-t-il des "troubles sociaux" ? Une inflammation "jaune" ? Bref, l'UE prend les devants et installe son carcan pour contraindre un éventuel nouveau gouvernement à poursuivre ses réformes (sauf en cas de rupture de la France avec l'UE)...

- La Première ministre n'a pas été très précise sur ce sujet (on la comprend...) mais elle donne le ton en insistant sur la « *souveraineté* » qui se conçoit comme « *une France plus forte et une Europe plus indépendante* ». « *L'Europe nous protège et nous projette dans l'avenir* » a-t-elle affirmé.

Quatrièmement, l'éducation. « *Remédier à la pénurie de compétences en relevant le niveau des compétences de base, en offrant des possibilités supplémentaires d'apprentissage en milieu professionnel ... notamment en adaptant les ressources et les méthodes aux besoins des élèves...* »

En clair : les élèves de France ne sont pas assez directement opérationnels ou performants pour les entreprises. Une énième réforme de l'école et du métier d'enseignant sera conduite et en particulier des lycées professionnels.

- La Première ministre a insisté lors de son discours de politique générale sur la « *poursuite de la refondation de l'éducation nationale* » et la promotion du « *lire, écrire, compter, respecter autrui* ». Concernant les enseignants elle déclare qu'il faut les « *reconnaître, faire évoluer leur profession, améliorer leur salaire* » et que les « *solutions seront différenciées en fonction des situations locales* ». Elle a aussi annoncé une réforme importante des lycées professionnels et a indiqué que dans le supérieur il faudra orienter en fonction du métier que l'étudiant veut exercer, quitte à ce qu'il se forme à autre chose ultérieurement (sans doute en fonction des besoins du marché de l'emploi).

On doit également indiquer ici qu'elle a annoncé la disparition de Pôle Emploi. Ses missions seront regroupées avec l'orientation et la formation, dans un cadre régional, et viseront notamment à faire découvrir des métiers. La nouvelle structure sera nommée Agence France Travail. Ainsi, de l'école à l'emploi c'est en frappant à la même porte locale (régionale en fait) que l'avenir se décidera pour les jeunes et les chômeurs afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des employeurs.

Les recommandations européennes nous donnent des biscuits pour mieux comprendre

« Les pénuries de main-d'œuvre sont en hausse et les employeurs indiquent que le manque de travailleurs qualifiés est le principal obstacle au recrutement dans plus de 50 % des cas, notamment pour les emplois nécessitant des compétences techniques, comme celles nécessaires à la transition écologique et numérique (industrie, construction). Les investissements actuels dans la formation et la requalification des travailleurs mettent du temps à porter leurs fruits et leur efficacité est compromise par le faible niveau de compétences de base de plus d'un cinquième des élèves de 15 ans, qui ont ensuite tendance à moins profiter des formations plus tard dans la vie. Les faibles performances en mathématiques (les élèves français obtiennent les plus mauvais résultats parmi les 22 pays de l'UE participant à l'enquête TIMSS (Trends in International Results in Mathematics and Science) 2019) et en sciences sont particulièrement préoccupantes, compte tenu des pénuries de compétences techniques. En outre, les évaluations indiquent que les personnes peu qualifiées ont tendance à moins bénéficier des formations qui mènent à une qualification ».

Cinquièmement, l'écologie. *« Réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles. Accélérer le déploiement des énergies renouvelables à l'échelle des services publics et décentralisés en augmentant l'investissement public et en facilitant l'investissement privé, notamment en rationalisant davantage les procédures d'autorisation et en veillant à ce que les administrations chargées de l'octroi des autorisations soient dotées d'effectifs suffisants. Améliorer le cadre politique pour inciter à la rénovation profonde des bâtiments. Développer la capacité d'interconnexion des réseaux d'énergie. ».*

En clair : la France doit réduire sa dépendance globale au pétrole et au gaz (hydrocarbures) et accélérer le déploiement des énergies renouvelables à taille industrielle et décentralisé notamment, en facilitant l'investissement privé et l'octroi des permis d'exploitation. L'UE impose donc au gouvernement français de développer rapidement et tous azimuts les énergies renouvelables au premier rang desquels les éoliennes...

Ne manquez pas la lecture du délicat paragraphe ci-dessous concernant le passage de flambeau aux collectivités locales pour l'implantation d'éoliennes : il vise explicitement à lever les freins en simplifiant les règles d'autorisation :

Éoliennes et collectivités locales : « Les parcs éoliens terrestres ne sont pas autorisés à être construits à moins de 5 à 30 km des radars météorologiques, militaires et de l'aviation civile environnants, ce qui fait que quelque 45 % des nouveaux projets peinent à trouver des emplacements appropriés. Les procédures doivent être améliorées pour éviter les obstructions militaires liées à la sécurité à un stade très avancé du développement d'un projet. Un processus d'approbation impliquant les administrations nationales, régionales et locales signifie que les fréquentes de-mandes de mise à jour des documents d'urbanisme doivent également se refléter dans les documents de niveau inférieur, ce qui génère des charges administratives supplémentaires. Le processus d'autorisation pourrait être accéléré en lui allouant davantage de ressources humaines et financières dans les administrations centrales au niveau régional (c'est-à-dire pour les services d'État décentralisés) ainsi que dans les autorités compétentes et les gestionnaires de réseau, en associant plus étroitement les administrations régionales et locales à l'aménagement du territoire et en appliquant plus rapidement les procédures d'appel d'offres. Le renforcement des mécanismes de participation du public et de décentralisation permettrait de réduire les plaintes de tiers, source de retards importants dans la mise en service de nouveaux projets. Un cadre réglementaire stable au niveau national apporterait plus de certitude aux investisseurs, notamment pour la planification à long terme. »

- Elisabeth Première appelle les parlementaires à faire bloc, comme toute la société, pour

mettre en œuvre une transformation radicale passant par des innovations créatrices d'emplois d'avenir. Et ce sera avec les élus locaux que se jouera la réussite dit-elle. Deux filières feront l'objet d'investissement : le nucléaire et les énergies renouvelables, dont les éoliennes à la hauteur de 50% des 50 milliards du plan de relance. Concernant la préservation de la biodiversité « *chacun devra prendre sa part* ». Il faudra « favoriser le réemploi, la réparation ». Elle a annoncé qu'il faudra « *consommer moins* » tout en ne retenant pas le concept de décroissance. Pour s'engager vers la généralisation des véhicules électriques, les aides à la conversion reprendront de plus belle et des contrats de location de longue durée seront créés à 100 euros par mois. En ce qui concerne les logements « passoires énergétiques », la Première ministre a annoncé la poursuite des primes RENOVA ainsi que le stipule la Recommandation de la Commission européenne/Conseil européen. Pour bien répondre, le gouvernement compte désormais un ministre du Logement, ce qui n'était pas le cas dans la mandature précédente. En ce qui concerne l'augmentation des prix des loyers elle sera plafonnée à 3,5% (loin du taux d'inflation). La caution publique pour louer un appartement dans le privé sera étendue aux classes moyennes et un nouveau pacte avec les HLM sera élaboré...

D'une manière générale le programme Macron vise à appliquer, et même anticipe avec zèle, la philosophie de la Commission : des aides ponctuelles ciblées, en tous domaines, y compris pour le pouvoir d'achat : segmentation de la population, chèques alimentation, aides aux « gros rouleurs », etc. Pas d'augmentation de salaire dans le privé et en particulier du salaire minimum, à l'exception du dégel du point d'indice des fonctionnaires (bloqué depuis 10 ans !) à hauteur de 4% comme pour les retraites, elles aussi désindexées de l'inflation depuis des lustres. Si l'inflation est annoncée aujourd'hui à plus de 5% et menace de grossir, les 4% de l'employeur public ne la compenseront même pas.

Faut-il s'étonner ? Non, car les néolibéraux ne veulent pas s'attaquer aux marges des grandes entreprises, ni aux propriétaires immobiliers, aux investisseurs, ils veulent tout simplement jeter quelques miettes aux plus pauvres, aux moins rémunérés pour leur travail afin de contenir la colère et se montrer bienveillants ! Ils veulent maintenir les citoyens dans la dépendance du prince qui accorde à son bon vouloir quelques pièces aux gueux qu'il considère être des mendiants ! En outre envoyer un peu d'argent public ne coûte rien à ceux qui se gavent sur le dos des salariés (en les sous payant), il fait augmenter la dette publique et permet aussi à l'État de pratiquer dans la foulée des coupes sombres dans les services publics, de charger la barque des collectivités territoriales ! La mécanique est bien huilée ! C'est tout le sens de ce qui figure dans le document de l'UE et dans le discours d'Élisabeth première.

Régional, territorial, local : l'orientation du gouvernement. Vous l'aurez sans doute compris : demain sera « local » ou ne sera pas ! En fait il sera surtout régional. Les réformes territoriales n'ont pas été adoptées pour rien.

Prenons par exemple les hôpitaux. Que nous a dit la Première ministre : il faut « *une offre de santé adaptée dans les territoires* », construire du public/privé. Pour le grand âge, les EHPAD du futur seront « hors les murs », grâce à Prim'Adapt pour les logements on pourra vieillir chez soi. 50 000 infirmières et aides-soignantes devront être recrutées. Pour la « *garde d'enfant* » (le mot crèche n'est jamais prononcé), Élisabeth la première annonce la création de 200 000 places en lien avec les « territoires ». Public ? Privé ? On l'ignore encore mais...

Des déclarations hors sol eu égard à l'urgence dans laquelle les hôpitaux publics sont plongés ! Aucune remise en cause des ARS (Agence de santé régionale), de la tarification à l'acte, de la loi HPST de Bachelot, de l'application du new management plaçant l'hôpital public dans le carcan d'une « entreprise », etc.

Avant de terminer, impossible de résister à l'envie de vous informer du paragraphe suivant

« L'invasion de l'Ukraine par la Russie, dans le sillage de la pandémie mondiale, a considérablement modifié le contexte géopolitique et économique. L'impact de cette invasion sur les économies des États membres s'est fait sentir, par exemple, par la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et par des perspectives de croissance plus faibles. La hausse des prix de l'énergie pèse particulièrement sur les ménages les plus vulnérables, notamment ceux qui connaissent ou risquent de connaître la pauvreté énergétique. L'UE connaît également un afflux sans précédent de personnes fuyant l'Ukraine. Dans ce contexte, le 4 mars 2022, la directive sur la protection temporaire a été déclenchée pour la première fois, accordant aux personnes déplacées d'Ukraine le droit de rester légalement dans l'UE, ainsi que l'accès à l'éducation et à la formation, au marché du travail, aux soins de santé, au logement et à la protection sociale. »

Demain sera régional pour l'emploi, la formation, l'éducation, la santé.

Demain sera régional pour la transition écologique.

Demain sera surtout « européen » !

Demain sera fait de l'adoption du modèle allemand des Régions/Länder.

La Première ministre a brossé dans le sens du poil les élus locaux, répété vingt fois « territoires », rendu un vibrant hommage aux Sénateurs, déclarant que : « *oui, il faut plus de cohésion des territoires, aller vers une logique de différenciation, donner plus de poids aux élus locaux, être dans la concertation.* ». Un agenda rural sera établi. La mission de l'ANRU sera poursuivie, des contrats de ville seront élaborés.

La République sera désormais « à la carte ». Selon que vous résidez en Bretagne, en Alsace, en Auvergne, dans le Pas-de-Calais, ou en banlieue, en zone rurale ou urbaine vos droits seront différenciés encore plus qu'aujourd'hui. C'est l'objectif de la loi 3DS adoptée quelques semaines avant la présidentielle.

Après demain verra le sacre du fédéralisme européen !

La Nation avec un peuple français qui ne vote pas assez, qui vote mal et se met en colère, est trop gênante pour la Start-Up-nation, filiale de la Startglobalworld. L'offensive a commencé depuis longtemps. Son accélération va de pair avec la création de l'Union européenne et l'euro qui ont apporté à la mondialisation les structures opérationnelles, politiques, pour qu'elle se déploie, « quoi qu'il en coûte » à la souveraineté nationale et populaire et aux conditions de vie des Français.

Ne détournez pas le regard, prenez lecture de la réalité. Un jour il faudra bien sortir du déni et faire tomber les masques ! . Parce que Non l'Union européenne ne protège pas les peuples, ni la paix, ni l'environnement, ni la fraternité, ni la liberté mais strictement les intérêts des classes possédantes et ceux qui en recueillent les miettes, c'est-à-dire une infime partie de la population. Les autres alimentent par leur travail mal payé les détenteurs de capitaux, la spéculation, la fraude fiscale organisée et les hyper riches (qui sont d'ailleurs les mêmes).

Le Pardem ne lâchera pas l'affaire !

Nous vous conseillons très vivement de lire les documents de la Commission européenne :

[VERSION ORIGINALE DE LA COMMISSION EN ANGLAIS](#), publié le 23 mai 2022

[TRADUCTION EN FRANÇAIS](#) par le Pardem

[Document publié le 13 juin 2022 par le Conseil européen en Français](#)

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire